

Dossier Données

Illustration : pêle-mêle de données démographiques et de noms

Les cartes

- La Carte de Cassini
 - Présentation
 - Préparation du fonds
 - Géoréférencement des feuilles
- Le fonds BD-Carto
- Le fonds des chefs-lieux communaux

Les territoires

- Les sources
- Les noms des territoires
- Les chefs-lieux
- Les mairies et les clochers
- Les modifications de limites

La population

- Les définitions de la population
- Les dénombrements ou recensements

Bibliographie sommaire

Ce site est la mise en scène de deux siècles d'évolution des territoires et des populations communales appuyés sur la représentation du paysage français du XVIII^e siècle réalisée par les équipes Cassini.

Il répond à trois objectifs :

- scientifique : un outil de travail pour la recherche historique
- prospectif : une aide à la compréhension des territoires actuels pour une réflexion sur le futur
- culturel : une diffusion d'un élément du patrimoine français.

Il met en relation trois types de données :

- une base de données administratives et démographiques communales
- un fonds des limites administratives de la France actuelle (BD-Carto, IGN)
- un fonds cartographique de la France du XVIII^e siècle (Carte de Cassini)

La navigation cartographique permet de se déplacer sans discontinuité sur l'ensemble du territoire, de pointer sur une zone sélectionnée et de faire paraître les limites administratives communales et départementales d'aujourd'hui.

L'index des toponymes permet de se positionner sur une commune actuelle, une ancienne commune ou une commune qui a changé de nom. Cette action renvoie l'image Cassini de son environnement et des différents éléments constitutifs de son territoire d'aujourd'hui. La notice communale retrace l'histoire de son évolution démographique, de celle de ses limites et de son inscription dans les niveaux supérieurs de l'administration depuis les années 1780.

La Carte de Cassini (voir aussi Dossier Cassini)

Présentation

La Carte de Cassini ou Carte de l'Académie est constituée d'une collection de 180 feuilles, 154 feuilles au format 104 cm x 73 cm et 26 feuilles à des formats divers. Elles ont été gravées sur des plaques de cuivre conservées par l'Institut géographique national (IGN) qui diffuse les sorties papier en noir et blanc.

Aux quatre coins de chaque feuille sont portées les distances en toises à la méridienne de Paris et à sa perpendiculaire. Le canevas géométrique établi par Cassini de Thury présente des pas de 40 000 toises en X par rapport à la méridienne et des pas de 25 000 toises en Y par rapport à sa perpendiculaire.

À une échelle de 1/86 400^e et la toise valant 1,949 mètre, l'emprise sur le terrain est de 77 961,6 x 48 726,0 mètres (en projection Cassini) pour une feuille pleine. Le scannage des ektachromes fournis par la BNF a généré des fichiers en format TIFF de 5 672 x 3 545 pixels en dimension moyenne.

Dans les années 1780, la reine Marie-Antoinette et quelques notables souhaitant disposer de ces cartes lors de leurs déplacements, ont commandé des exemplaires aquarellés. Chaque feuille a été découpée en 21 rectangles collés ensuite sur une toile de jute afin d'en permettre le pliage et le transport aisés. C'est un de ces exemplaires qui est présenté ici, conservé au département des Cartes et Plans de la Bibliothèque nationale de France (BNF).

Préparation du fonds

Avant de réaliser le géoréférencement des feuilles aquarellées, il fallait au préalable en reconstituer la continuité. Cette opération, réalisée sous Adobe Photoshop, a consisté à extraire chaque rectangle constitutif d'une feuille et à les ajuster un à un dans un nouveau fichier.

L'ajustement de ces rectangles, découpés et collés sur une toile il y a maintenant plus de deux siècles, laissent paraître en certains endroits quelques légères imperfections. Mais, le résultat est néanmoins tout à fait satisfaisant.

D'une feuille à l'autre, les juxtapositions s'opèrent également bien mis à part quelques défauts de prolongation d'un massif boisé, d'une route ou d'une rivière. Des différences parfois sensibles de coloration sont à noter, exposition à la lumière différente selon la manipulation des feuilles ou travail d'une équipe différente ...

En bordure des feuilles, les objets représentés (église, château, toponyme, autre précision, etc.) peuvent être prolongés ou portés dans les marges qui ont été nécessairement coupées pour constituer des fichiers homogènes. Ces « pertes » d'information sont recensées, feuille par feuille, dans la notice « Identification de la feuille ».

Les noms des feuilles, présentés dans le tableau général de correspondance « feuilles Cassini-départements actuels » accessible à partir de la notice « Identification de la feuille », sont

repris du tableau général d'assemblage réalisé par Cassini. Ces noms sont parfois différents des intitulés des feuilles elles-mêmes (voir exemplaire noir et blanc de la BNF).

Géoréférencement des feuilles

Il a été réalisé avec le logiciel SIS, système d'information géographique développé par la société Cadcorp. Les paramètres de la projection Cassini employés sont :

- Ellipsoïde : sphère de Picard de rayon 6371598,000 m
- Latitude d'origine : 48°50'10'' Nord
- Méridien origine : méridien de Paris, 2°20'14'' Est de Greenwich
- Méridien central : 0°
- Faux Est : 0.000 m
- Faux Nord : 0.000 m

Le tableau d'assemblage des 181 feuilles assure leur positionnement géographique. Les paramètres affinés du Datum shift sont calculés par la mise en relation des clochers Cassini et des clochers actuels correspondants. Les clochers sont les points les plus stables et les plus remarquables parmi les différents objets représentés sur la Carte Cassini. Ils ont constitué, pour les levés, l'essentiel des repères qui ont permis d'établir la triangulation de base.

La validation, par IGN-Conseil, de cette opération est appuyée sur des tests de calcul d'écart entre les clochers d'aujourd'hui, le réseau hydrographique de la BD-Carto de l'IGN et les traits de côtes. Les écarts observés par rapport aux clochers vont de 23,3 mètres au minimum à 484,9 mètres au maximum (sur l'échantillon de clochers significatifs retenus pour les calculs), avec une moyenne de 300 mètres pour l'ensemble des thèmes vectoriels retenus.

Le fonds BD-Carto, thème des limites administratives

La Base de Données Cartographiques ou BD-Carto est une des grandes bases de données produites par l'Institut Géographique National (IGN). Née au milieu des années 1980, elle est constituée, en projection conique selon le système de coordonnées Lambert II étendu, à partir de la numérisation des cartes au 1/50 000^e et de l'imagerie SPOT. Sa précision, de l'ordre de la vingtaine de mètres, lui confère un rôle de référentiel national. Sa mise à jour est annuelle.

Elle est modulaire et peut être découpée selon la zone géographique et/ou selon la thématique souhaitée. Elle présente sept thèmes dont un seul, celui des limites administratives, est utilisé selon la version mise à jour 1999.

Afin de conserver l'intégrité de la Carte de Cassini, le fonds BD-Carto est présenté en projection cylindrique Cassini. Les contours départementaux et communaux sont affichables seulement à un certain niveau de zoom.

Le fonds des chefs-lieux communaux

Les territoires communaux sont identifiés par des pictogrammes symboles de leur chef-lieu (coordonnées extraites du fichier IGN Route120). Ces territoires peuvent être restés stables depuis le début de la période d'observation (1801 pour l'instant) ou bien au contraire avoir subi de nombreuses recompositions, parfois fort complexes, ce que signale la légende des points chefs-lieux.

Les territoires

La base de données présente, pour la totalité du territoire métropolitain, les évolutions qu'ont connues les périmètres administratifs, du plus petit — la commune — au plus grand — la Région — depuis 1801, c'est-à-dire depuis plus de deux siècles.

Dans des mises à jour ultérieures, les informations sur la période précédente — fin de l'Ancien Régime jusqu'en 1800 — seront intégrées de même que les modifications de limites mineures (échanges de hameaux ou de parcelles).

Les communes « réunies » sont affectées du numéro de code Insee de leur commune d'absorption. Celles dont les territoires ont été éclatés entre plusieurs autres reçoivent le code de la commune à laquelle a été attribué la portion de territoire, siège du chef-lieu supprimé.

Au début du XIX^e siècle, les textes ne précisent pas toujours le nom ni la désignation du chef-lieu de la nouvelle entité. Les niveaux respectifs de population ou le nom qui perdure dans les documents administratifs ont alors servis pour cette affectation, avec peut-être quelques erreurs locales.

Certaines reconfigurations territoriales sont complexes, mettant en jeu un nombre important de communes, d'autres sont défaites quelques années plus tard. La symbolique retenue pour l'affichage des points chefs-lieux appellent l'attention sur ces mouvements et les notices communales en rapportent l'historique.

Les modifications intervenues depuis le dernier recensement de 1999 ne sont pas présentées pour l'instant car la recherche toponymique et la navigation sur le fonds cartographique IGN s'appuient sur les périmètres administratifs existant au recensement de 1999.

Les sources

Publiés en 1801, les « *Arrêtés de réduction des justices de paix* » constituent la première nomenclature officielle des circonscriptions administratives de la France contemporaine. Ils sont le point de départ de la constitution d'un fichier de données administratives.

Ce fichier est en partie issu d'une collaboration de recherche entre le Laboratoire de Démographie historique (LDH) et l'Institut national d'Études démographiques (INED) qui a donné lieu à une publication « *Communes d'hier, Communes d'aujourd'hui*. », (INED, voir bibliographie). Il est également issu de la reprise des données présentées dans les volumes « *Paroisses et Communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique* » collection coordonnée par le LDH (CNRS-Éditions, voir bibliographie).

Les informations sont extraites des actes publiés au Bulletin des lois puis au Journal officiel, et enfin, pour partie depuis 1943, présentés dans le Code officiel géographique (COG) de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques (INSEE).

Les noms des territoires (voir aussi Dossier Index)

Les évolutions territoriales ne peuvent être suivies que par une connaissance précise de l'évolution des dénominations ce qui a donné lieu à l'établissement d'un index toponymique évacuant toute possibilité de confusion entre des entités homonymes. L'Index actuel comporte

les noms des communes citées dans le Code officiel géographique (Insee, 1999), les dénominations des communes selon l'orthographe de la nomenclature de 1801, les changements de noms officiels ainsi que les variantes rencontrées sur les actes consultés, soit plus de 62 700 toponymes.

Les noms des collectivités territoriales et des circonscriptions administratives sont donnés dans l'acte qui officialise leur création. Toute modification ultérieure doit faire l'objet d'une procédure très stricte. En fait, dans les innombrables sources, documents ou brochures qui les citent, le respect de ces dénominations est souvent fantaisiste même encore aujourd'hui.

Impossibles à recenser de manière exhaustive, ces « variantes » proviennent de la prise en compte alternative de plusieurs dénominations en usage, ou bien de la volonté de maintenir une dénomination coutumière ou linguistique locale, ou tout simplement de raccourcis, erreurs ou ambiguïté de la typographie. Au niveau communal, ces variantes peuvent amplifier la confusion dans les cas d'homonymies.

Les chefs-lieux

Ce sont les lieux où siège les administrations des territoires. Leurs désignations entraînent, à chaque création de nouvelles entités administratives, de fortes rivalités entre communes, chacune souhaitant imposer son propre choix.

Ce choix procure en effet des avantages importants tant pour l'affectation des ressources à l'entretien des bâtiments communaux et des chemins que pour la proximité des services administratifs et commerciaux.

En terme de notoriété, ce choix est également important. Car, à l'exception des départements qui reçoivent, à leur création, des noms tirés de l'hydrographie ou du relief, la collectivité est désignée sous le nom de la commune siège de l'administration, usage confirmé en 1806 « les arrondissements, cantons et communes doivent être désignés par le nom de leur chef-lieu... ».

Cette règle connaît quelques entorses depuis une vingtaine d'années, pour les dénominations de nouveaux cantons ou de communes fusionnées.

Les mairies et les clochers

Au niveau communal, l'article 1 du décret du 20 janvier 1790, relatif à l'établissement des municipalités, place le chef-lieu communal « là où est le clocher », imposant en quelque sorte l'établissement du siège municipal à proximité du siège paroissial.

La correspondance des chefs-lieux communaux (coordonnées des mairies actuelles) et des clochers Cassini (repères des levés sur le terrain) illustre bien aujourd'hui, du moins en zone rurale, la réalité de ces implantations sur le territoire communal. La destruction de l'église ou un transfert de chef-lieu ultérieur explique alors une distance plus importante entre le clocher et la mairie.

Les modifications de limites

Au cours des siècles, le poids grandissant des Institutions en France a généré le développement d'administrations dont les limites enchevêtrées montrent, à la fin de l'Ancien

Régime, des situations localement complexes. Quatre d'entre elles sont plus spécialement productrices d'informations sur la nomenclature des lieux et sur leur population : l'administration royale (généralités, subdélégations), l'administration fiscale (élections ou diocèses civils), l'administration judiciaire (parlements, bailliages ou sénéchaussées) et l'administration religieuse (diocèses religieux).

Il est de fait impossible de restituer précisément les limites de ces différents niveaux d'administration dans la mesure où celles des cellules de base de l'époque, « les paroisses », étaient à géométrie variable selon les domaines d'administration, impossibilité renforcée par la conservation inégale des sources.

La représentation des limites, par l'affectation des « paroisses » à ces administrations, se fait donc sur la base des limites actuelles des communes qui en sont issues et dont les limites ont été primitivement fixées par le cadastre au cours de la première moitié du XIX^e siècle.

En 1790, la première tâche de l'Assemblée nationale est de mettre à plat toutes ces divisions et de les remplacer par une structure d'emboîtement hiérarchisée et uniforme sur tout le territoire. Lors des dix années suivantes, la maille communale n'étant pas encore stabilisée, l'évolution des limites administratives est toujours délicate à suivre.

Depuis 1801, la division administrative du territoire de la France n'a subi que des évolutions mineures parfaitement identifiables. Seul, le tissu communal connaît de nombreuses reconfigurations. La bonne conservation des sources permet d'en reconstituer la trame, et l'évolution des limites des niveaux supérieurs de l'administration peut en être déduite.

La population

La population est connue, dans sa diversité et son évolution, par les opérations de dénombrement ou comptage des individus résidant sur le territoire national. Ces opérations servent à l'établissement de projets d'intérêt général (construction d'écoles, équipements culturels et sportifs, etc.). Elles sont d'utilité publique destinée à organiser la vie sociale.

La population est toujours dénombrée dans le cadre des territoires communaux. Les résultats des opérations sont publiés, par le ministère de l'Intérieur, au Bulletin des lois et, depuis 1871, au Journal officiel. Dans l'intitulé de ces publications, le terme de « recensement » apparaît pour la première fois lors de celui de 1954, remplaçant celui de dénombrement.

La périodicité quinquennale (années 01 et 06) des recensements est instituée par l'ordonnance du 16 janvier 1822 authentifiant les résultats de celui de 1820. Respectée jusqu'en 1946, excepté pendant les années de guerre (celui de 1871 est reporté en 1872, celui de 1916 n'a jamais eu lieu, et celui de 1941 n'a pas été publié), les périodes intercensitaires s'allongent : 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999.

Elle est finalement abolie en janvier 2004, faisant du recensement de 1999 le dernier concernant toute la population à la même date. La nouvelle procédure établit une distinction entre les communes de moins de 10 000 habitants (recensement exhaustif tous les cinq ans à raison d'1/5^e des communes chaque année) et celles de plus 10 000 habitants (enquête annuelle par sondage auprès d'un échantillon de leur population).

Les définitions de la population

Le recensement est une sorte de radiographie à une date donnée de la population. Celle-ci est classée en plusieurs catégories définies selon différents critères qui varient selon les époques. Ce sont des critères de répartition sur le territoire communal (population agglomérée, éparsée, municipale), des critères de domiciliation (population présente, domiciliée, population à part), des critères d'âge, de statut matrimonial, de condition de logement, de profession, de nationalité, et même de religion (en Alsace).

Sur ce site, seules les populations totales communales sont présentées. Depuis le décret du 5 avril 1886, la population présente dans la commune au moment du recensement mais domiciliée dans une autre commune (ouvriers sur un chantier, pensionnaires des écoles, des casernes, etc.) fait l'objet d'un comptage « à part ». Elle est cependant comptabilisée dans le total communal.

Depuis le recensement de 1962, la population « comptée à part », incluse dans la « population totale avec double compte », n'est plus totalisée dans la « population totale sans les doubles comptes ». C'est cette dernière qui est relevée ici.

Les dénombrements ou recensements

Au cours des années 1790-1799, de nombreux dénombrements ont été effectués. Les territoires communaux n'étant pas encore réellement définis, les résultats sont difficilement comparables d'une opération à l'autre d'autant que leur conservation est inégale sur l'ensemble du territoire. Les recensements nationaux retenus sont les suivants :

Dénombrement de l'an III, Archives nationales

Le premier dénombrement, disponible pour l'ensemble du territoire, est la « Copie des états fournis en l'an III ». Réalisé dans l'année 1795 à la suite de la mise en place de la Constitution de l'an III, il donne une première liste nationale des communes, par cantons de l'époque, avec indication de leur population.

Dénombrement de 1800, Archives nationales

Le second dénombrement national est celui de 1800, réalisé dans le cadre des nouveaux arrondissements institués par Constitution de l'an VIII mais dans celui des cantons en place depuis l'an III.

Recensement de 1806, Archives nationales et Service historique de l'Armée de Terre (Vincennes)

Il établit le point de départ de la nomenclature précise de l'état des communes : 25 lacunes seulement sur les 39 683 communes dénombrées auxquelles il faut ajouter plus de 500 de l'Aveyron et de la Haute-Vienne, administrées à l'époque par une mairie voisine.

Depuis, à de très rares exceptions près jusqu'en 1820, toutes les modifications des limites communales peuvent être suivies.

Légende utilisée sur les notices communales :

lac. (lacune) ; adm (administrée) ; ... créée ultérieurement.

Le recensement de 1820, Archives nationales et Bibliothèque municipale de Rouen

Les doubles dénominations communales qui paraissent dans ce recensement signalent les rattachements de communes pour lesquelles les actes n'ont pas été retrouvés. Ces précisions disparaissent parfois sans date.

De 1826 à 1872, Archives départementales

Les résultats publiés au Bulletin des lois ne concernent que les chefs-lieux de circonscriptions et les communes de plus de 2 000 habitants. Pour les autres, les résultats sont conservés aux Archives départementales.

Les recensements de 1876 à 1999, publications du ministère de l'Intérieur

À partir de 1876, le ministère de l'Intérieur publie les résultats pour l'ensemble des communes. La collection de ces publications est conservée à Paris par l'Insee.

Depuis 1876, l'orthographe des noms de communes est fixée officiellement selon la publication des tableaux des recensements. Pourtant, des erreurs (ajout ou oubli d'un accent, d'une lettre, d'un article, d'un complément) sont à noter sur ces publications.

Jusqu'au recensement de 1954, la présentation des communes par canton permet d'éliminer les problèmes d'homonymie à l'intérieur d'un département et elle facilite le contrôle de la saisie des informations. Depuis 1954, la répartition cantonale est abandonnée, l'ordre alphabétique des communes par département étant appliqué.

Bibliographie sommaire

Jean-Pierre BARDET, Claude MOTTE (sous la direction de) *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique*, Paris, CNRS-Editions, collection de 40 vol. publiés (soit 47 départements).

François de DAINVILLE, *Le Langage des géographes. Termes, Signes, Couleurs des cartes anciennes, 1500-1800*, Paris, Éditions A. et J. Picard & Cie, 1964, 384 p.

François de DAINVILLE, « La carte de France et son intérêt géographique », *Bulletin de l'Association des géographes français*, n° 251-252, mai-juin 1955, p. 138-147.

Bernard GAUDILLERE, *Atlas historiques des circonscriptions électorales françaises*, Genève, Droz/Paris, Champion, 1995, 839 p.

Gérard LANG, *Le Code officiel géographique (COG), Avant, Pendant et Autour*, Paris Insee, série « Documents de travail », 1^e édition 1999, 1 vol. ; 2^e édition 2000, 2 vol.

Claude MOTTE, Isabelle SEGUY, Christine THERE, *Communes d'hier, Communes d'aujourd'hui. Les communes de la France métropolitaine, 1801-2001. Dictionnaire d'histoire administrative*, Paris INED, 2003, 407 p. + 1 CD-Rom.

Monique PELLETIER, *La Carte de Cassini. L'extraordinaire aventure de la Carte de France*, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 1990, 263 p. et *Les cartes des Cassini : la science au service de l'État et des régions*, Paris, Éd. du CTHS, 2002.

Nom du document : Dossier Données.doc
Répertoire : C:\Documents and Settings\PSYCHO_PATH\Bureau\Dossier
données
Modèle : C:\Documents and Settings\PSYCHO_PATH\Application
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot
Titre : Dossier Mise à jour
Sujet :
Auteur :
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 07/04/2004 19:44:00
N° de révision : 62
Dernier enregistr. le : 04/05/2004 18:47:00
Dernier enregistrement par : LDH
Temps total d'édition : 1 457 Minutes
Dernière impression sur : 11/05/2004 19:18:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 10
Nombre de mots : 3 437 (approx.)
Nombre de caractères : 18 905 (approx.)